

6 NOV.

LA soirée Inspirante

Tout est possible !

DOSSIER
D'INSCRIPTION

RENNES – PARC EXPO
www.soiree-inspirante.fr

Organisée par :



Partenaire Premium :



OFFRES DE PARTICIPATION

PRESTATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT	PARTENAIRE GOLD 3 000€ HT	PARTENAIRE SILVER 750€ HT
VISIBILITÉ EN AMONT DE L'ÉVÉNEMENT		
Insertion du logo sur tous les supports de communication de la soirée		
Cartons d'invitations	✓ 1 ^{ère} de couv de tous supports	✓
E-mailings	✓ 1 ^{ère} de couv de tous supports	✓
Encarts presse ...	✓ 1 ^{ère} de couv de tous supports	
Insertion de votre logo sur la page web dédiée à la soirée avec lien de redirection vers votre site	✓	
Insertion de votre logo sur le formulaire d'inscription à la soirée et sur le mail de confirmation d'inscription	✓	✓ En tant que partenaire silver
Insertion d'une bannière publicitaire sur la page web dédiée à la soirée 5 partenaires en affichage aléatoire	✓	
VISIBILITÉ LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT		
Insertion de votre logo sur les badges de chaque participant à la soirée	✓	✓
Insertion de votre logo sur la signalétique installée sur place :	✓	
Kakémono de bienvenue	✓	
Ecran fond de scène conférence inaugurale	✓	
Flyer programme de la soirée	✓	
Mise à disposition de « PASS » Invitation pour la soirée	✓ 4	✓ 2
VOTRE CHOIX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation à LA Soirée Inspirante 2023 au sein de Entreprendre dans l'Ouest. (ci-après dénommé «LA soirée »).

Dans le présent règlement, est désigné :

- L'association Entreprendre dans l'Ouest se définit comme l'Organisateur de la Manifestation, ci-après l'« Organisateur ». La mise en oeuvre globale de la manifestation est pilotée par la CCI Ille-et-Vilaine, le Club des Créateurs, Repreneurs et Entrepreneurs 35 et la Chambre de Métiers Bretagne Ille-et-Vilaine.

- l'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général de L'Événement (ci-après le « CG »).

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation à LA soirée implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux de LA Soirée transmis par le CG ou des formulaires complétés sur le site Internet de l'événement via l'extranet sont considérées. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés au CG de L'Événement à l'adresse suivante : Agence Essentiel / LA Soirée Inspirante – 14 ZA Le Boulais, 35690 Acigné.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de LA Soirée et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considéré comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer à L'Événement (ci-après le « Client »).

Facturation, droits et annulations

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement soit de l'acompte de 50% du montant TTC de la réservation, soit de la totalité du montant TTC de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription ou sur le formulaire d'inscription en ligne. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le solde sera versé au plus tard le 06/10/23. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte Entreprendre dans l'Ouest ou par chèque à l'ordre de « Entreprendre dans l'Ouest ». Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture de LA Soirée, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Parc Expo Rennes Aéroport une surface autre que celle proposée par l'Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients de LA Soirée.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 06 octobre 2023, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa réservation. Si la demande d'annulation intervient à partir du 06 octobre 2023, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible

et conservée à titre d'indemnité de rupture.

LA soirée débutera le 06 novembre à 19h pour se terminer le 06 novembre à 21h30. Il se tiendra au Parc Expo Rennes Aéroport (ci-après le « Parc Expo ») - La Haie Gautrais - 35170 BRUZ.

LA soirée se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors de LA Soirée et de l'offre réservée par le Client ainsi que toutes démonstrations sonores ou bruyantes sont formellement interdites.

Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue de LA soirée, tout objet encombrant ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement refacturés au Client.

Règlements et consignes de sécurité

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Parc Expo. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent, ainsi que les consignes précisées dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

Communication/Animations

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports de LA Soirée en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers l'Organisateur ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu. Afin de permettre leur insertion sur les Supports de LA Soirée, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG.

En cas de non respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les Supports de LA soirée, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Des photographies seront prises pendant LA soirée. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion de LA soirée sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion de LA Soirée doit en aviser l'Organisateur par écrit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Responsabilité et assurances

Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

Le Client garantit l'Organisateur et le CG contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemnise l'Organisateur et le CG contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports de LA soirée, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Dans l'enceinte de LA soirée, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis du Parc Expo, la responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne pouvant en aucun cas être engagée.

L'Organisateur et le CG déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont l'Organisateur ou le CG ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses représentants.

En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Dispositions diverses

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation.

L'Organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement de LA Soirée et notamment à tout changement d'horaire. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, LA soirée ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats à LA soirée, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès de l'Organisateur et du CG.

Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.

6 NOV. LA soirée
Inspirante

Tout est possible !



CONTACTEZ NOUS AU 09 72 40 59 93

Pauline Roger, Agence Essentiel - p.roger@essentiel-conseil.net

Commissariat général du salon

essentiel

“COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL”